



Stiftung zur Förderung der Weiterbildung in Hausarztmedizin
Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille
Fondazione per la Promozione della Formazione in Medicina di Famiglia

Programme - Formation postgraduée au cabinet du praticien de premier recours (Assistanat au cabinet médical)

Cahier des charges de l'assistant

Par la signature du contrat de travail, l'assistant s'engage à,

envers le maître de stage:

- ☺ accomplir son travail consciencieusement en respectant au mieux le style et les usages du maître de stage
- ☺ collaborer loyalement avec le maître de stage
- ☺ collaborer aussi au service de piquet dans le cadre d'un accord mutuel
- ☺ ne divulguer aucune information sur le cabinet ou son détenteur, acquise dans l'exercice de sa fonction (exception: évaluation)

envers la Fondation pour la Promotion de la Formation en Médecine de Famille (FMF) :

- ☺ collaborer soigneusement à l'évaluation
- ☺ en cas de problème avec le maître de stage, informer immédiatement le chef de la FMF et collaborer à la résolution du problème avec lui.